



COMPETITIONS TERRITORIALES

ANNEXE 2

PROMOTION d'HONNEUR 1^{ère} SERIE

SAISON 2016 - 2017

Annexe 2 – Catégories : PROMOTION d'HONNEUR et 1^{ère} SERIE

Nombre d'associations qualifiées pour le Championnat de France :

Promotion d'Honneur – qualification directe	: 6
Promotion d'Honneur – barragiste	: 1
1 ^{ère} Série – qualification directe	: 6
1 ^{ère} Série – barragiste	: 1

Organisation de la compétition :

- Pour la Promotion d'Honneur :

En **2 poules de 10 clubs** composées :

*- des associations classées de **21 à 40** au classement général territorial des clubs à l'issue de la saison 2013-2014 pour la **catégorie Promotion d'Honneur**.*

- Pour la 1^{ère} Série

En **2 poules de 10 clubs** composées :

*- des associations classées de **41 à 60** au classement général territorial des clubs à l'issue de la saison 2013-2014 pour la **catégorie 1^{ère} Série**.*

La répartition des associations dans les poules tient compte des impératifs sportifs et géographiques liés aux associations invitées pour évoluer dans ces catégories.

Composition des poules

PROMOTION d'HONNEUR		1 ^{RE} SERIE	
Poule 1	Poule 2	Poule 1	Poule 2
VILLENEUVE PAREAGE XV	LAUZERTE QUERCY P.S	U.S MONTREJEAU G.P	C.C.A CAPDENAC
U.S L'ARIZE	U.S PORTET	STADE LAVELANETIEN	U.S RAMONVILLE
U.S CANTON DE St LYS	U.S VERFEIL RUGBY	U.S FOIX	AVIRON CASTRAIS
TOULOUSE E.C	TOULOUSE LALANDE AUC. XV	R.C LAUNAGUET	U.S BRASSAC SIDOBRE XV
STADE St ORENS XV	R.C St JORY – BRUGUIERES	SEILH-AUSSONNE-FENOUILLET XV	OL. MONTREDON XV
U.S LEZAT	R.C ESPALION N.A	A.S LA BARGUILLERE	PUYLAURENS A.C
UNION CAZERES/LE FOUSSERET	U.S CARMAUX RUGBY	HERS LAURAGAIS XV	U.S AUSSILON-MAZ XV
U.S L'ISLOISE	U.S LUZECH	RUGBY CARBONNE LONGAGES	U.S VILLEMUR-FRONTON
U.S Ste FOY DE PEYROLIERES	COQUELICOTS MONTECHOIS	A.S L'UNION RUGBY XV	S.C L'HONOR DE COS
V.P.C ANDORRA RUGBY XV	LA NICOLAÏTE	R.C MIREPOIX	AVENIR VILLEFRANCHOIS

Règles particulières applicables à l'issue de la phase préliminaire :

A – Classement

Le classement général permettant de déterminer le rang dans la catégorie est établi, à l'issue de la phase préliminaire, en application des dispositions prévues aux articles 340.1 et 341 des Règlements Généraux.

B – Phase Finale

A l'issue de la phase préliminaire, les associations classées aux deux premières places de chacune des poules de la compétition, se qualifient directement pour les 1/4 de finales (4 clubs).

Les associations classées troisièmes, quatrièmes, cinquièmes et sixièmes de chacune des poules de la compétition, se qualifient pour les barrages (8 clubs).

Ces barrages se disputent sous la forme de rencontres « Aller ».

La rencontre « Aller » se joue sur le terrain de l'association la mieux classée à l'issue de la phase préliminaire.

Les 4 associations déclarées vainqueurs des barrages :

- se qualifient pour les 1/4 de finales de la compétition territoriale et sont opposées aux 4 associations déjà qualifiées directement.

C – Forfait en phase « Retour »

Une association « A » déclarée « Forfait simple » lors d'une rencontre de la phase « Retour » devant l'opposer à une association « B » se verra retrancher les « points terrain » acquis lors de la rencontre de la phase « Aller » disputée contre cette même association « B ».

Par ailleurs, les dispositions de l'article 342-1 des Règlements Généraux sont également applicables.

D - Accession en catégorie supérieure :

A l'issue de la **phase préliminaire** de la saison 2016/2017, les associations classées à la **première place** de chacune des poules de la compétition concernée sont **promues directement** en catégorie supérieure (2 clubs) et prennent, pour l'ordre d'accession, le rang défini au classement établi à l'issue de la phase préliminaire .

Deux accessions supplémentaires seront attribuées aux associations ayant atteint le meilleur niveau de la **phase finale territoriale**, de la catégorie concernée, et qui ne sont pas promues directement.

l'ordre d'accession à la catégorie supérieure sera fonction du numéro attribué aux clubs pour leur participation au championnat de France de la catégorie.

E - Relégation en catégorie inférieure :

Le nombre d'associations reléguées en catégorie inférieure sera déterminé, en fin de saison, après prise en compte du nombre de descentes et de montées entre la 3^{ème} Division Fédérale et la catégorie Honneur.

Le classement établi, à l'issue de la **phase préliminaire**, conformément aux articles 340.1, 341 et 343.2 des Règlements Généraux, détermine le rang des associations devant être rétrogradées.

F – Coupe des Pyrénées

(Réservé)

Phase Finale
Barrages

Barrages		
Désignation	Oppositions	
Match 1	3 Poule 1	6 Poule 2
Match 2	4 Poule 2	5 Poule 1
Match 3	4 Poule 1	5 Poule 2
Match 4	3 Poule 2	6 Poule 1

1/4 de Finales

1/4 de Finales (Terrains neutres)		
Désignation	Oppositions	
Match 5	N° 1	Vainqueur match 2
Match 6	N° 3	Vainqueur match 4
Match 7	N° 4	Vainqueur match 1
Match 8	N°2	Vainqueur match 3

1/2 Finales

1/2 Finales (Terrains neutres)		
Désignation	Oppositions	
Match 9	Vainqueur match 5	Vainqueur match 7
Match 10	Vainqueur match 6	Vainqueur match 8

Finale

Finale		
Désignation	Oppositions	
Match 11	Vainqueur match 9	Vainqueur match 10

Qualification pour le Championnat de France de Promotion Honneur

(Sous réserve de validation par la commission fédérale des épreuves)

Qualification pour les 1/32 ^{èmes} de finales		
N°	Type de qualification	Désignation
N° 1	Directe	Le Champion
N° 2	Directe	Le finaliste
N° 3	Directe	½ finaliste battu le mieux classé
N° 4	Directe	½ finaliste battu le moins bien classé
N° 5	Directe	¼ finaliste battu le mieux classé
N° 6	Directe	¼ finaliste battu immédiatement classé après n° 5
N° 7	Barragiste (Opposé au n° 2 du Pays Catalan)	¼ finaliste battu immédiatement classé après n° 6

Qualification pour le Championnat de France de 1^{ère} Série

(Sous réserve de validation par la commission fédérale des épreuves)

Qualification pour les 1/32 ^{èmes} de finales		
N°	Type de qualification	Désignation
N° 1	Directe	Le Champion
N° 2	Directe	Le finaliste
N° 3	Directe	½ finaliste battu le mieux classé
N° 4	Directe	½ finaliste battu le moins bien classé
N° 5	Directe	¼ finaliste battu le mieux classé
N° 6	Directe	¼ finaliste battu immédiatement classé après n° 5
N° 7	Barragiste (Opposé au n° 3 de Côte Basque)	¼ finaliste battu immédiatement classé après n° 6